

VIE ASSOCIATIVE

L'EDITO

Mesdames et Messieurs,

Après cet épisode inédit qu'a été le confinement, je me réjouis que de nombreuses associations aient pu reprendre le cours de leurs activités dans la mesure où les gestes barrières étaient respectés.

Pour pallier les difficultés auxquelles doivent faire face les associations, nous avons organisé le 16 juin dernier une formation en ligne sur le financement numérique. De nombreux représentants associatifs de Suresnes mais également des collectivités voisines se sont retrouvés pour échanger autour des enjeux et outils propres à cette thématique.

Le Forum des associations aura lieu le 5 septembre prochain sur l'esplanade de l'Abbé Stock. Il s'agit d'une édition particulière compte tenu de la situation sanitaire actuelle. C'est surtout l'occasion d'accueillir les nouveaux habitants de Suresnes et de leur faire découvrir la diversité et le dynamisme de nos associations.

Conscient que la situation est compliquée pour certains d'entre vous, le service Vie associative reste à votre entière disposition dans ce contexte bien particulier. N'hésitez pas à le solliciter dans les jours et les semaines à venir.

Je vous souhaite à toutes et à tous de passer de très belles vacances d'été.



Louis-Michel BONNE

Adjoint au Maire, délégué aux Relations Publiques, à la Vie Associative et Locale, aux Fêtes et Manifestations et au Tourisme.

→ SPORT | CULTURE | LOISIRS | SOLIDARITÉ | ÉDUCATION ←

VIE ASSOCIATIVE

① RETOUR SUR LES ACTUALITES ASSOCIATIVES

Mise en ligne de la plateforme Suresnes Entraide

Depuis le mois de mai, la Ville de Suresnes a mis en place une **plateforme d'entraide** afin de favoriser la solidarité de proximité entre habitants, notamment pendant la crise sanitaire et de faciliter la réponse aux besoins des Suresnois. Les différentes rubriques d'aides disponibles sont les suivantes : appels de convivialité, accès aux produits de première nécessité, impression gratuite d'attestation ou de documents administratifs, déplacements à la poste, promenades et garde d'animaux domestiques, aide aux devoirs à distance, conseil – jeux, activités à distance, prêts ou dons de matériels, parents – gardons le lien ainsi qu'aide aux aidants.

De nombreuses propositions d'aides ont déjà été publiées sur la plateforme, et **il est maintenant primordial de la faire connaître aux personnes recherchant de l'aide afin qu'elles puissent prendre connaissance des annonces et répondre à leurs besoins**. Ainsi, nous vous invitons à communiquer largement sur la plateforme auprès de vos bénéficiaires et/ou bénévoles.

Lien vers la plateforme : <https://entraide.suresnes.fr/>

Contact : 01-41-18-37-29 / cpresse@ville-suresnes.fr

Réouverture des salles associatives

Depuis le 15 juin, les Établissements Recevant du Public (ERP) de type L sont **autorisés à rouvrir** selon les modalités précisées dans le [décret du 31 mai 2020](#).

Ces modalités sont les suivantes :

1. l'accueil doit être limité à 10 personnes ;
2. toutes les personnes accueillies doivent bénéficier d'une place assise ;
3. un siège vide doit être maintenu entre les sièges occupés, de manière à assurer une distanciation minimale ;
4. le port du masque est obligatoire.

Il est aussi fortement recommandé de mettre à disposition du gel hydro-alcoolique et un virucide de manière à optimiser les conditions sanitaires.



VIE ASSOCIATIVE

Cette réouverture ne concerne pas les établissements sportifs. Les associations sportives doivent se rapprocher du service des Sports pour la reprise de leurs activités. De plus, les associations accueillies au sein des structures gérées par Suresnes Animation, et notamment des maisons de quartiers, sont invitées à prendre attache avec les responsables de ces structures afin de définir de concert les conditions de cette reprise.

➔ **N'hésitez pas à informer le Service Vie associative de la reprise de vos activités et de l'utilisation des salles par votre association !**

🕒 QUELQUES PREVISIONS POUR L'ÉTÉ 2020

Des vacances avec le Secours Populaire

Cet été, trois familles suresnoises suivies par le **Secours Populaire Français** auront l'opportunité de partir en vacances par le biais de l'association, qui a réussi à maintenir cette opportunité malgré le contexte actuel et ses difficultés.

Des projets à destination des jeunes

Avec **Suresnes Animation**, les équipes du **CELIJE** et de **l'Association du Site de la Défense (ASD)** participeront au cours de l'été à la co-construction du « **projet Pop Art** ». Leur mission sera de permettre aux jeunes de revenir sur leur expérience du confinement ou leur appartenance à la ville, et plus précisément à leur quartier. L'objectif est d'apprendre aux jeunes à réaliser des courts-métrages à partir des interviews et des plans qu'ils auront récoltés. Ce projet sera réalisé en partenariat avec l'association **Contrôle Z**, une association qui propose des projets photos, vidéos et multimédias dans le but de favoriser l'insertion professionnelle, l'ouverture culturelle et la prévention.

Du jardinage pour occuper son été

L'association **Une Seconde Nature en Ville**, dont l'objectif est d'améliorer la qualité de vie des Hauts de Seine par la nature, est à la recherche de jardiniers débutants ou confirmés pour l'aider à entretenir ses jardins ouverts et partagés pendant l'été.



VIE ASSOCIATIVE

Le **samedi 04 juillet**, l'association organise un événement à la Maison de Quartier des Sorbiers pour sensibiliser le public et présenter l'ensemble de ses activités. Petits et grands pourront alors déambuler dans les jardins aménagés par l'association, accompagnés par un groupe de musique. D'autres ateliers se succéderont ensuite au cours de l'été !

→ **L'association recherche plusieurs bénévoles pour l'accompagner sur les prochains mois** : des jardiniers, un responsable de communication, un responsable des bénévoles, et même un nouveau président !

Contact : unesecondenatureenville@gmail.com

→ **Vous avez prévu d'organiser des activités avec votre association au cours de l'été ? N'hésitez pas à contacter le service Vie associative pour lui faire part de vos projets !**

③ LE SAVIEZ-VOUS ?

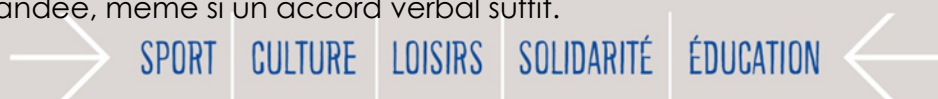
Comment savoir si une convention collective s'applique à notre association ?

L'objectif d'une convention collective est de préciser et d'adapter les dispositions du Code du travail à un secteur d'activité particulier. Pour déterminer quelle convention collective est applicable, il faut se référer au **code APE** qui vous a été fourni lors de l'immatriculation de l'association au répertoire Sirene, et qui **caractérise l'activité principale de l'association**. Il pourra s'agir soit d'une convention collective qui s'étend à tous les employeurs, soit d'une convention que l'employeur peut volontairement choisir d'appliquer ou non.

En cas de doute, vous pouvez consulter les services de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Dircecte) de votre département en cliquant sur le lien ci-dessous : <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/coordonnees-des-DIRECCTE-DIECCTE>.

Un mineur peut-il créer ou diriger une association ?

OUI, un mineur peut **adhérer, voter et même être élu dirigeant d'une association**. Au moment de l'adhésion, une autorisation écrite des parents ou tuteurs est recommandée, même si un accord verbal suffit.



VIE ASSOCIATIVE

Une fois adhérent, un mineur peut sans autorisation préalable choisir de **verser une cotisation** à l'association si son montant n'excède pas ce que l'on qualifie d' « argent de poche ». Comme tous les autres adhérents, les mineurs ont **le droit d'être convoqués** aux assemblées générales des associations et **d'y voter**. Les statuts peuvent venir préciser ce point en instaurant un âge minimum en dessous duquel les parents/tuteurs du mineur voteront pour lui, en accord avec le mécanisme de la représentation. Si les statuts ne prévoient rien, tous les adhérents mineurs peuvent voter.

Enfin, sur le plan juridique, un mineur peut être **désigné comme le dirigeant associatif** par le conseil d'administration ou le bureau de l'association. S'il a moins de 16 ans, il devra toutefois obtenir l'accord écrit préalable de son représentant légal pour diriger l'association. A titre d'exception, les associations qui sollicitent un agrément de jeunesse et d'éducation populaire ne sont pas autorisées à confier à un mineur les fonctions de président, trésorier ou secrétaire général de l'association.

Qu'est-ce que le plan comptable associatif ?

Pour rappel, un **plan comptable spécifique aux associations** existe depuis 2000. Né d'une adaptation du plan comptable général français au monde associatif, sa version la plus rénovée est entrée en vigueur au 1er janvier 2020. En effet, ces dernières n'ont pas de capital, mais elles ont des fonds propres, des fonds associatifs, elles utilisent du bénévolat, des fonds publics, etc. L'ensemble de ces dispositions constituent une base que doivent appliquer les associations. De manière générale, le plan comptable associatif est obligatoire pour les associations qui reçoivent plus de 153 000 € de dons ou de subventions, celles qui ont une activité économique, qui gèrent des établissements du secteur sanitaire et social, mais aussi pour les fédérations sportives, les associations qui exercent une activité commerciale, celles qui émettent des titres associatifs, etc.

→ Pour accéder au nouveau règlement comptable, cliquer sur ce lien : https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/reglt_2018-06_association.pdf

→ Un Guide des règles comptables applicables aux associations, fondations et fonds de dotation a été publié par le HCVA (Haut Conseil à la Vie Associative) afin de permettre une meilleure appropriation du plan. Il est possible de s'en procurer un exemplaire pour la somme de 15€.

→ SPORT | CULTURE | LOISIRS | SOLIDARITÉ | ÉDUCATION ←

VIE ASSOCIATIVE

+ DE 500
ASSOCIATIONS
POUR VOUS, A SURESNES !

④ LES FORMATIONS

- **Une formation avec HelloAsso et des acteurs du 92**

Le mardi 16 juin dernier, la Ville de Suresnes organisait sous la forme d'un **webinaire** une formation en partenariat avec les Villes de Sceaux, de Nanterre, la Ligue de l'Enseignement du 92 et la plateforme de financements associatifs en ligne HelloAsso. Gratuit et ouvert à de nombreuses associations du département, ce webinaire d'une durée de deux heures avait pour objectif premier de réunir les participants autour de la **thématique du financement numérique et participatif**, ainsi que des outils en découlant. Il a permis dans le même temps la rencontre d'une vingtaine d'associations et leur échange autour de ces problématiques.



Cette formation donnera probablement lieu à un **cycle de conférences** organisé au cours des prochains mois avec ces mêmes acteurs.

→ **Pour toute question, recommandation ou pour faire remonter des besoins particuliers liés au fonctionnement de votre association, n'hésitez pas à contacter le service Vie associative.**

⑤ EN TÊTE À TÊTE AVEC LES ARTISTES DE SURESNES

Qui êtes-vous ?

L'association des **Artistes de Suresnes** existe depuis déjà une cinquantaine d'années. C'est une association qui relève du domaine artistique et de l'agréable. Plus particulièrement, elle cherche à offrir à ses membres un moment pour s'amuser, s'exprimer et échanger tout en pratiquant les arts plastiques. On y aborde de nombreuses techniques : peinture à l'huile, acrylique, aquarelle, fusain, pastel, encre de chine, dessin, collage... Aujourd'hui, l'association regroupe une quarantaine d'adhérents, et souhaite de tout cœur s'agrandir !



VIE ASSOCIATIVE

+ DE 500
ASSOCIATIONS
POUR VOUS, A SURESNES !



Quelles sont les activités que vous proposez ?

Chaque semaine, les adhérents des Artistes de Suresnes peuvent bénéficier de cours qui regroupent des pratiques et des niveaux différents. Des stages sont également organisés à plusieurs reprises dans l'année. Ouverts au public, ils portent sur des thèmes divers et variés tels que la peinture chinoise, le portrait, l'utilisation du couteau...

Au mois de novembre, l'association met en place le Salon des Artistes, un événement culturel d'une grande ampleur en partenariat avec la ville de Suresnes et d'autres associations. Le Salon permet non seulement aux membres mais aussi à des artistes extérieurs d'exposer pendant une semaine leurs créations au grand public et de récolter des fonds pour le fonctionnement de l'association.

Comment s'organisent les cours ?

Au sein de l'association, quatre professeurs animent des ateliers organisés par thème et divisés par tranche d'âge : les adultes de 30 ans et plus, les jeunes de 15-17 ans qui préparent des écoles d'arts, et les enfants de 6-10 ans. Un nouveau cours de dessin ouvrira d'ailleurs pour les enfants au mois de septembre 2020.

Deux techniques sont utilisées : soit les professeurs proposent un modèle à reproduire, soit les artistes sont conseillés dans la réalisation d'un modèle qu'ils ont au préalable choisi.

Afin de permettre une réelle émulation, les ateliers sont ouverts à la fois aux débutants et aux plus confirmés, et les professeurs s'adaptent ensuite à chacun. Parfois, les ateliers sont organisés uniquement entre les adhérents. Ils peuvent ainsi explorer de nouvelles façons de travailler leur inspiration et leur créativité.



VIE ASSOCIATIVE

+ DE 500
ASSOCIATIONS
POUR VOUS, A SURESNES !

Le but de l'association n'est pas seulement de permettre aux gens de peindre ou de dessiner l'art, mais également de faire connaître l'art. Aussi, des membres de l'association présentent régulièrement autour d'un verre des œuvres et des artistes plus ou moins connus afin d'en faire profiter le reste du groupe et de créer un réel échange autour de la thématique des arts plastiques.

Quels ont été les effets du confinement sur vos activités ?

Pendant la période du confinement, le local a fermé et les activités de groupe ont cessé. Très vite, les professeurs ont imaginé plusieurs moyens de maintenir le contact avec les adhérents afin qu'ils continuent à progresser au fil des semaines. Via des réseaux comme WhatsApp et Zoom, les adhérents présentaient leurs œuvres aux professeurs qui étaient ensuite en capacité de les conseiller à distance.

Depuis le déconfinement, des sorties en plein air sont organisées. Dans le respect des gestes barrières, ces sorties permettent un retour des activités en petit groupe, pour le plus grand plaisir des participants.

La réouverture complète de l'association est prévue pour le mois de septembre. Les **5 et 6 septembre** se tiendra d'ailleurs une exposition éphémère à la Galerie Artcad (Esplanade des Courtieux, 92150 Suresnes). Gratuite et ouverte à tous, l'événement intitulé "Le confinement et vous" permettra de rencontrer l'association des Artistes de Suresnes, ainsi que d'autres exposants, en chair et en os !

Contact : 01 47 28 72 44 / artistes.suresnes@gmail.com

Lien vers le site : <http://www.artistesdesuresnes.com/>

→ SPORT | CULTURE | LOISIRS | SOLIDARITÉ | ÉDUCATION ←

VIE ASSOCIATIVE

+ DE 500
ASSOCIATIONS
POUR VOUS, A SURESNES !

© BIENVENUE AUX NOUVELLES ASSOS

Le service de la Vie associative a le plaisir de vous présenter les nouveau-nés du secteur associatif suresnois depuis le mois de février 2020. Nous leur souhaitons la bienvenue parmi nous !

ASSOCIATION UNLI JACQUES DECOUR

Objet : Informer, conseiller, représenter, défendre les locataires et leurs familles, ainsi que de les aider à s'organiser et à animer la vie associative des locataires de la résidence Jacques Decour de Suresnes.

Siège social : 9 rue Jacques Decour, 92150 Suresnes

ASSOCIATION UNLI DE LA CITÉ-JARDIN

Objet : Informer, conseiller, représenter, défendre les locataires et leurs familles, ainsi que de les aider à s'organiser et à animer la vie associative des locataires de la cité-jardin de Suresnes.

Siège social : 29 rue Kellogg, 92150 Suresnes

ASSOCIATION DES PATIENTS EN ONCO-PNEUMOLOGIE DE L'HÔPITAL FOCH

Objet : Accompagner les personnes atteintes d'un cancer du poumon, leurs conjoints et leur famille dans le parcours de soins ; améliorer la prise en charge des patients et les informer sur les structures de soins, les traitements existants et l'état de la recherche scientifique ; organiser des groupes de discussion entre patients et soignants et entreprendre toutes actions d'assistance, de communication, de défense ou d'influence auprès des autorités et de tous organismes publics ou privés.

Siège social : 40 rue Worth Hôpital Foch, 92150 Suresnes

TECH FOR AUTISM

Objet : Favoriser l'inclusion des personnes présentant des troubles du spectre autistique avec l'aide de la technologie ; échanger, partager entre personnes concernées par le trouble ou impliquées sur le sujet.

Siège social : 130 boulevard du Mal de Lattre de Tassigny, 92150 Suresnes

LES CHEFS CHAOUEN

Objet : Préparer et participer à un évènement sportif (4L TROPHY) et culturel comportant au moins un volet solidaire.

Siège social : 7 allée Louis Chevrolet, 92150 Suresnes



VIE ASSOCIATIVE

SAINT JOSEPH DU PARCHAMP SECTION JAPONAISE

Objet : Enseignement de la langue japonaise à des élèves japonais ou franco-japonais.

Siège social : 37 rue Desbassayns de Richemont, 92150 Suresnes

COMPAGNIE AUCUNE RELÂCHE

Objet : Elaboration et mise en oeuvre de projets culturels, économiques et sociaux dans les domaines artistiques de la musique, du théâtre, du cinéma, de la danse, de la peinture, des arts graphiques et plastiques, et de l'écriture.

Siège social : 19 chemin des Roses, 92150 Suresnes

UNIVERS650

Objet : Soutenir, promouvoir et développer la pratique de la voile et son enseignement, les projets de courses au large en compétition, la préparation technique de voiliers, l'organisation de compétitions sportives.

Siège social : 25 rue du Pas Saint Maurice, 92150 Suresnes

ELLES ! LES AUDACIEUSES

Objet : Mettre en place une plateforme d'intérêt général, culturelle et éducative destinée aux échanges et aux débats, contribuer au renforcement du pacte social national et à l'évolution de la société française, permettre à l'ensemble des citoyens de contribuer au rayonnement du patrimoine culturel français, faire de la culture un vecteur de réconciliation et de dialogue entre citoyens, créer des ponts culturels entre les citoyens issus de différents territoires nationaux, réconcilier les acteurs de la société civile avec le secteur public par le dialogue et l'éducation.

Siège social : 13 rue Gardenat Lapostol, 92150 Suresnes

SUNSYSTEM

Objet : Rassembler une communauté autour des valeurs d'ouverture d'esprit, de partage et de respect de l'autre ; Développer la scène culturelle électronique à Bordeaux, en région parisienne et à l'international ; Apporter une vision novatrice dans le milieu de l'évènementiel ; promouvoir les cultures du monde tant musicales que culinaires ou artistiques au travers de nos événements.

Siège social : 7 allée de Longchamp, 92150 Suresnes



VIE + DE 500 ASSOCIATIONS POUR VOUS, A SURESNES ! ASSOCIATIVE

TI-PUNCH PRODUCTION

Objet : Réunir des personnes physiques et morales autour de l'audiovisuel ayant pour but la production et la réalisation de projets artistiques, audiovisuels et cinématographiques.

Siège social : 4 esplanade des Courtieux, 92150 Suresnes

IRIGASC

Objet : Promouvoir le développement économique et contribuer à la réduction de l'exode rural en Afrique de l'ouest grâce à la création d'entreprises agricoles familiales, la création d'emplois, et le développement de réseaux et infrastructures pour toute la chaîne de valeur agricole locale (production, distribution, transformation), etc.

Siège social : 154 rue Gambetta, 92150 Suresnes

FREE STEP EVENT

Objet : Promouvoir l'expression artistique sous toutes ses formes (danse, théâtre, cirque, vidéo, photo, peinture) grâce à l'écriture de spectacles, aux rencontres d'artistes et aux organisations de stages ; Créer des spectacles vivants ; Encourager la recherche artistique.

Siège social : 6 avenue de l'Abbé Saint Pierre, 92150 Suresnes

CITOYEN RESPONSABLE

Objet : Sensibiliser les citoyens éloignés de la vie politique, du devoir civique et des urnes par une politique de proximité, redonner goût aux personnes qui ne votent pas ou qui ne votent plus, faire une politique participative afin que les citoyens soient acteurs des décisions politiques locales, nationales, européennes, véhiculer un message écologique pour prévenir du réchauffement climatique contre la désertification et contre tous phénomènes qui dégradent la nature et la planète, combattre les inégalités sociales sous toutes leurs formes.

Siège social : 1 place de Stalingrad, 92150 Suresnes

→ SPORT | CULTURE | LOISIRS | SOLIDARITÉ | ÉDUCATION ←

VIE ASSOCIATIVE

© FINANCEMENTS ET APPELS À PROJETS

ENVIRONNEMENT

Appel à projets "MobBiodiv'2020"



Les thématiques éligibles sont : 1) Restaurer, protéger les écosystèmes et leurs fonctionnalités ; 2) Intégrer la biodiversité dans l'aménagement et la gestion des territoires, 3) Optimiser les systèmes économiques et financiers pour allier développement économique et préservation de la biodiversité ; 4) Faire progresser le savoir, l'apprentissage et l'innovation en faveur de la préservation de la biodiversité.

Date limite de dépôt des dossiers : 04 septembre 2020

Contact : mobbiodiv2020@ofb.gouv.fr

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets-mobbiodiv-2020-s2>

SANTÉ

Psychiatrie : un prix pour récompenser les initiatives des équipes soignantes



Le Prix Equipes Soignantes en Psychiatrie encourage et récompense des initiatives qui améliorent la qualité des soins proposés aux patients et leur qualité de vie. Il est ouvert à toutes les équipes soignantes des structures intra ou extra hospitalières relevant d'un établissement public ou privé à but non lucratif en psychiatrie. Il est également ouvert aux équipes soignantes exerçant en milieu associatif ou en structure médico-sociale

Date limite de dépôt des dossiers : 30 septembre 2020

<https://www.fondationdefrance.org/fr/psychiatrie-un-prix-pour-recompenser-les-initiatives-des-equipes-soignantes>

Appel à projets de la Fondation PFG



Avec la crise sanitaire du Covid-19 que nous traversons actuellement, la Fondation PFG souhaite, plus que jamais, apporter son soutien à la réalisation de projets autour du deuil et de la fin de vie.



VIE + DE 500 ASSOCIATIONS POUR VOUS, A SURESNES ! ASSOCIATIVE

Date limite de dépôt des dossiers : 31 juillet 2020

<https://www.fondationdefrance.org/fr/la-fondation-pfg-lance-son-appel-projets-2020>

NUMERIQUE

Ensemble pour l'insertion des jeunes



La Fondation souhaite accompagner des projets numériques innovants qui permettent aux jeunes (13-25 ans) de mettre en pratique le numérique. Le projet doit, entre autre, être réalisé par les jeunes, répondre à leurs attentes, avoir un objectif éducatif ou de formation, être innovant et ludique, s'inscrire dans le temps et mettre les jeunes en interaction avec des entreprises, associations ou collectivités.

Date limite de dépôt des dossiers : 30 septembre 2020

<https://www.fondationorange.com/Appel-a-projets-ensemble-pour-l-insertion-des-jeunes>

® BENEVOLAT



Vous souhaitez vous engager ou vous impliquer dans la commune de Suresnes ? La Mairie vous accompagne dans la recherche d'une structure d'accueil qui correspond au mieux à vos intentions bénévoles en fonction de vos centres d'intérêts et de vos disponibilités. Les missions qui existent sont variées, tout comme les domaines d'intervention : aide alimentaire, soutien administratif, insertion sociale et professionnelle, accompagnement de personnes fragiles, développement durable, promotion de la lecture, sport... Pour devenir bénévole à Suresnes, vous pouvez remplir ce formulaire qui sera adressé à l'Observatoire social et citoyen et au service Vie associative.

Pour accéder au formulaire, cliquer sur [ce lien](#).



VIE ASSOCIATIVE

La fiche de recueil des besoins bénévoles et des opportunités d'engagement est actuellement disponible sur le site de la ville, elle permet de recueillir les besoins bénévoles des structures. Vous pouvez faire des recherches par mot-clef sur la plateforme.

Pour accéder au recueil des bénévoles, cliquer sur [ce lien](#).

Si vous souhaitez être référencé sur la nouvelle plateforme d'entraide de la Ville et permettre aux personnes dans le besoin de vous contacter plus directement selon leurs besoins, vous pouvez également vous inscrire sur le site de Suresnes Entraide.

Pour accéder à la plateforme, cliquer sur [ce lien](#).



VOS INTERLOCUTEURS AU SEIN DU SERVICE VIE ASSOCIATIVE

Béatrice Claudepierre: 01 41 18 19 41
bclaudepierre@ville-suresnes.fr

Claude Bergoend : 01 41 18 19 42
cbergoend@ville-suresnes.fr

Lola Bahri : 01 41 18 16 56
lbahri@ville-suresnes.fr

→ SPORT | CULTURE | LOISIRS | SOLIDARITÉ | ÉDUCATION ←